



GENERAL DATA

PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



General information about the region

La **Fédération Wallonie-Bruxelles** est une institution au service des francophones de Bruxelles et de Wallonie. Ses compétences s'exercent en matière d'Enseignement, de Culture, de Sport, de Jeunesse, de Recherche scientifique et de Maisons de justice,

Elle dispose d'un **Parlement**, d'un **Gouvernement** et de **Services publics** (le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE, la RTBF, WBI, ...) permettant la réalisation de ses missions.

Ne percevant pas directement l'impôt, la Fédération Wallonie-Bruxelles trouve sa principale source de financement dans les recettes fiscales perçues et versées par l'autorité fédérale.

L'emblème de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un coq.

La fête de la Fédération se déroule le 27 septembre et Bruxelles est sa capitale.



General information of the Parliament

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'assemblée représentative de la population de langue française de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'inscrit dans un système monocaméral, contrairement au niveau fédéral belge où il y a deux assemblées.

Le siège du Parlement est situé à Bruxelles ; les membres peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française.



FUNCTIONS OF THE PARLIAMENT

Le Parlement exerce le pouvoir législatif en votant des **décrets** qui ont force de loi mais qui ne sont toutefois applicables qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française et pour les matières relevant de sa compétence.

Outre le vote des décrets, le Parlement élit les membres de son Gouvernement et exerce un **contrôle politique** sur celui-ci, par des interpellations, des questions orales ou des questions d'actualité développées en séance de commission ou en séance plénière, et des questions écrites. Ce contrôle politique peut aller jusqu'au vote d'une motion de méfiance à l'encontre du Gouvernement ou d'un de ses membres.

Le Parlement examine et approuve chaque année le **budget** de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française. Il procède au contrôle budgétaire par des ajustements éventuels, en cours d'exercice.

Au niveau des **relations internationales**, le Parlement a construit, au fil des ans, un important réseau de relations avec des assemblées membres de la Francophonie et diverses organisations internationales, réseau visant à promouvoir la paix, la démocratie, les droits de l'Homme ainsi que la diversité culturelle et linguistique.

Enfin, le Parlement dispose de **sa propre administration**, organisée sous la direction d'un Secrétaire général.



COMPOSITION

Number of parliamentarians : 94 membres élus pour cinq ans

- 75 membres élus en qualité de membres du Parlement de Wallonie;
- 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Distribution by sex and average age:

41 femmes et 53 hommes siègent actuellement au Parlement de la Fédération.

L'âge moyen des parlementaires est de 48,5 ans

Mandate:

Député (fédéral, régional, communautaire et européen)

Sénateur (50 sénateurs désignés par les parlements de Communauté ou de Région et 10 sénateurs cooptés)

Voting requirements (active suffrage):

Conditions de vote

- Etre belge (ou ressortissant d'un Etat membre pour les élections européennes)
- Etre inscrit dans les registres de population
- Avoir atteint l'âge de 18 ans le jour où ont lieu les élections
- Ne pas être déchu du droit de vote le le jour où ont lieu les élections



Eligibility requirements (passive suffrage):

Conditions d'admissibilité

- Etre belge (ou ressortissant d'un Etat membre pour les élections européennes)
- Etre âgé de 18 ans
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Etre inscrit dans les registres de population d'une commune :
 - de Bruxelles-Capitale pour les candidats députés bruxellois
 - de la Région wallonne pour les candidats députés wallons
- Ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux

**COMPOSITION OF THE PARLIAMENT AS A RESULT
OF THE LAST REGIONAL ELECTIONS (25 MAI 2014)**

**GOVERNEMENT À MAJORITE PS-CDH
(OPPOSITION MR-ECOLO)**

Political parties and number of seats:

Groupe PS : 36 sièges
Groupe CdH : 16 sièges
Groupe MR : 30 sièges
Groupe Ecolo : 6 sièges
Defi : 3 sièges
PTB : 2 sièges
Droite citoyenne : 1 siège



PARLIAMENTARY GROUPS

Requirements for forming a parliamentary group:

Exigences pour former un groupe parlementaire

Un groupe politique doit pour être reconnu comprendre au jour de la première séance qui suit tout renouvellement du Parlement de la Communauté française cinq membres au moins et communiquer au Bureau la liste de ses membres et le nom de son président.

Parti socialiste	<i>PS</i>
Mouvement réformateur (libéral)	<i>MR</i>
Centre démocrate humaniste (centriste)	<i>cdH</i>
Parti Ecolo	<i>Ecolo</i>

GOVERNING BODIES OF PARLIAMENT Organes directeurs du Parlement

PRESIDENT : M. Philippe COURARD

(May include photo and contact data)



Rue de la Loi 6 – 1000 Bruxelles

Tél : 02/506.38.11

courard@courard.be



OTHER BODIES (BUREAU / BOARD OF SPEAKERS)

(Include form composition, form of choice and functions)

Le Bureau du Parlement

Le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination :

- d'un président
- d'un premier vice-président
- d'un deuxième vice-président
- d'un troisième vice-président
- de trois secrétaires; le nombre de ces derniers peut être augmenté par décision du Parlement et sous réserve du respect de la représentation proportionnelle.

Président	Philippe Courard
1er Vice-Président du Parlement	Philippe Knaepen
2ème Vice-Présidente du Parlement	Isabelle Emmery
3ème Vice-Président du Parlement	Dimitri Fourny
Secrétaires du Parlement	<ul style="list-style-type: none">• Corinne De Permentier• Christiane Vienne• Alain Destexhe
Greffier (Secrétaire général)	Xavier Baeselen



La Conférence des Présidents

La Conférence des présidents est constituée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Ces derniers peuvent se faire remplacer par leurs suppléants désignés.

Les Présidents des Commissions permanentes sont invités aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Les présidents des autres commissions ou des comités d'avis sont invités aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission ou de leur comité, s'il échet.

La Conférence des présidents statue sur l'organisation des travaux, tant en ce qui concerne les ordres du jour des séances plénières que des Commissions.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française est invité à participer aux réunions de la Conférence des Présidents; il peut s'y faire représenter par un membre du Gouvernement. Un membre du Cabinet du Ministre-Président peut assister à la réunion.

Président	Philippe Courard
1er Vice-Président du Parlement	Philippe Knaepen
2ème Vice-Présidente du Parlement	Isabelle Emmery
3ème Vice-Président du Parlement	Dimitri Fourny
Secrétaires du Parlement	<ul style="list-style-type: none">• Corinne De Permentier• Christiane Vienne• Alain Destexhe
Présidentes de groupe	<ul style="list-style-type: none">• Françoise Bertieaux• Véronique Salvi• Barbara Trachte• Christiane Vienne
Greffier (Secrétaire général)	Xavier Baeselen



PARLIAMENT'S OPERATING BODIES

THE PLENARY

Le Parlement se réunit en séance plénière au moins une fois par mois, sans préjudice de l'ajournement éventuel de ses travaux pendant les mois d'été.

Le président ouvre, suspend et clôt les séances. Sauf décision contraire de la Conférence des présidents, l'ouverture des séances du matin est fixée à 10 heures et celle des séances de l'après-midi à 14.30 heures.

Composition : 94 sièges

Groupe PS : 36 sièges

Groupe CdH : 16 sièges

Groupe MR : 30 sièges

Groupe Ecolo : 6 sièges

Defi : 3 sièges

PTB : 2 sièges

J'existe : 1 siège

Functions:

Les activités en séance plénière sont très diversifiées. Environ toutes les deux semaines, la Conférence des présidents se réunit pour en fixer l'ordre du jour.

La séance plénière assure le contrôle politique par le biais des questions d'actualités. Les questions orales et interpellations sont développées au sein des commissions.

La session plénière assure également le contrôle financier, le travail législatif et des débats sur des thèmes d'actualité.



COMMISSIONS

Composition:

Chaque commission permanente comprend 13 membres effectifs et 13 membres suppléants qui sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Chaque commission élit son président, en son sein, pour la durée de la session, parmi les candidats présentés par le groupe politique auquel revient la présidence. Chaque commission nomme, en outre, un premier vice-président et un deuxième vice-président.

List of Commissions

7 commissions permanentes

1. Commission de la Culture et de l'Enfance
2. Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
3. Commission de l'Education
4. Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales
5. Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
6. Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances
7. Commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

3 commissions de coopération

1 comité d'avis chargé des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes

1 commission des poursuites



GENERAL SECRETARY

M. Xavier BAESELEN

Le Parlement nomme, sur présentation de son Bureau, un Greffier en dehors de ses membres. Il a le rang de Secrétaire général.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE OF THE ADMINISTRATION OF PARLIAMENT

Pas d'organigramme

BODIES / DEPARTMENTS / SERVICES

Le secrétariat général

en charge de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

La direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales

en charge du budget et des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

La direction générale des travaux législatifs

en charge des travaux de l'Assemblée (séances et commissions), des études et de la documentation.

La direction générale des relations extérieures

en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.



CONTACT DETAILS FOR CALRE

M. Xavier Baeselen

Secrétaire général

baeselenx@pfbw.be

02/506.38.59 – 02/506.38.57

M. Bruno Gevaert

Premier conseiller de direction

Direction des relations extérieures

gevaertb@pfbw.be

02/506.38.15

OTHER INFORMATION OF INTEREST



Contact Form for the Conference of
European Regional Legislative Assemblies

General data	
Parliament	FRENCH SPEAKING PARLIAMENT
Region	BRUSSELS
Country	BELGIUM
Address	RUE DE LA LOI 6 – 1000 BRUXELLES
Telephone	+32 2 506 38 15
Website	WWW.PFWB.BE
Social Media Profiles	
President	
Name	COURARD
Surname	PHILIPPE
Email	FABRICE.SIMON@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 35
General Secretary	
Name	BAELEN
Surname	XAVIER
Email	XAVIER.BAELEN@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 52
Head of the Cabinet of Presidency	
Name	SIMON
Surname	FABRICE
Email	FABRICE.SIMON@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 35
Reference / Contact for CALRE	
Name	GEVAERT
Surname	BRUNO
Email	BRUNO.GEVAERT@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 15
Communication Director / Press Office	
Name	MARQUETTE
Surname	CECILE
Email	CECILE.MARQUETTE@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 65
Institutional Relations / Protocol	
Name	GEVAERT
Surname	BRUNO
Email	BRUNO.GEVAERT@PFWB.BE
Telephone	+32 2 506 38 15